

RAPPORT N° : DCATCPE A345 23 39-4

DATE D'EMISSION : 26 / 02 / 2024

# ESSAI DE PROPAGATION DU FEU SUR DES CONDUITS LISSES POUR INSTALLATION ELECTRIQUE

REF 21

CLIENT : CSP - COMPTOIR SFAXIEN DU PLASTIQUE

ADRESSE : ROUTE DE TUNIS KM 13 Z.I. SIDI SALAH SFAX 3021 TUNISIE

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et sauf accord écrit par le CETIME.  
Certaines prestations rapportées dans ce document ne sont pas couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole \*

Réalisé par :	Vérifié et approuvé par :
RESPONSABLE TECHNIQUE DE L'UNITE APPAREILLAGES BASSE TENSION	LE DIRECTEUR CENTRAL DU DCATCPE
Nawel BEN MARZOUK	Hamadi TRIGUI

Ce rapport comprend 03 pages

Référence : FT7.1

Révision : 12



- Siège social: GP7, Zone Ind Ksar Said  
2010 La Manouba - Tunisie
- Sousse: CRT Sousse - Pôle de Compétitivité  
Hammam Maarouf - 4000 - Sousse - Tunisie
- Sfax: Technopôle 3021 Sfax

- (216) 70 146 000 (216) 70 146 071
- (216) 73 822 967 (216) 73 822 966
- (216) 74 867 770 (216) 74 867 777

- المقر الاجتماعي: ط و 7 المنطقة الصناعية قصر سعيد  
منوبة - تونس - 2010
- سوسة: م.م. التكنولوجيا - القطب التكنولوجي  
حمام معروف - 4000 - سوسة - تونس
- صفاقس: القطب التكنولوجي 3021 صفاقس

**PERIODE (S) DES ESSAIS :** Du 19/02/2024 AU 23/02/2024

Date de réception : 23/02/2024  
 Livré par : STE CSP - COMPTOIR SFAXIEN DE PLASTIQUE  
 Nature du produit : conduits gris Lisses  
 Description : conduits gris Lisses REF 21  
 Etat : neuf  
 Stockage des échantillons avant élimination : un an

**CONDITIONS D'ESSAIS :**

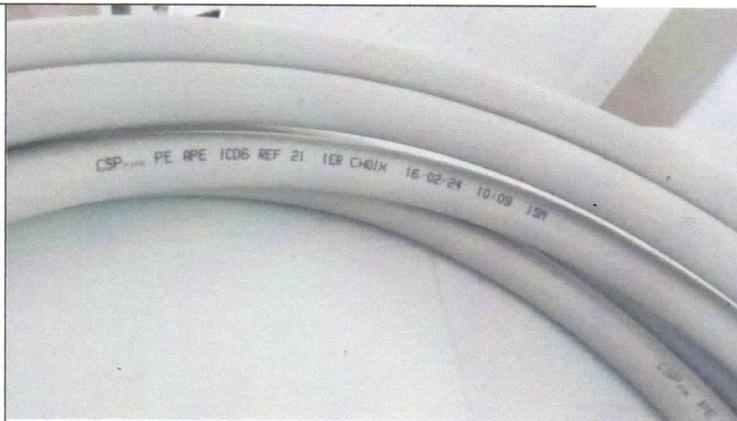
- Ce rapport d'essais atteste uniquement des caractéristiques des échantillons soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires.
- L'échantillon soumis aux essais relève de la responsabilité du demandeur. Le programme d'essai consiste à réaliser l'essai de propagation du feu.

Conditions spécifiques d'essais :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Température : 22.0°C</li> <li>• Humidité :---</li> </ul>
Méthodes d'essais :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• IEC 61386-1:2008+AMD1:2017 CSV</li> <li>• IEC 61386-21:2021</li> </ul>
Abréviations :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• C:.....Conforme</li> <li>• NC:.....Non conforme</li> <li>• NA:.....Non Applicable</li> </ul>

**RESULTATS DES ESSAIS**

**IDENTIFICATION :**

CSP PIPE PE APE ICD6 REF 21 1<sup>ER</sup>  
 CHOIX 16/02/24



7 Marquage et documentation : (*)			
Clause No.	Prescription	Résultat	Conformité
7.1	Le conduit doit être marqué sur le produit avec une marque de fabrique ou un nom identifiant le fabricant ou le vendeur responsable.	CSP	C
7.1	Le conduit doit en supplément être marqué de façon qu'il puisse être identifié dans la documentation du fabricant ou vendeur responsable.	REF21	C
7.1.1	Le conduit peut aussi être marqué avec le code de classification selon l'annexe A, avec au moins les quatre premiers chiffres.	*Non	NA
7.1.2	Le fabricant doit avoir la responsabilité d'indiquer la compatibilité entre les différents éléments d'un système de conduits	Non	NA
7.2	Tout accessoire de conduit doit être marqué selon 7.1. Le marquage sera, autant que possible, sur le produit mais, en cas d'impossibilité, il peut être mis sur une étiquette attachée au produit, ou à la boîte ou au carton contenant les accessoires.	Non	NA
7.3	Les matériaux propageurs de flamme doivent être de couleur orange. Ils ne doivent pas être colorés par peinture ou autres moyens superficiels.	Non	NA
	Les matériaux non propageurs de flamme peuvent être de n'importe quelle couleur à l'exception de jaune, orange ou rouge, à moins d'être clairement marqués sur le produit comme étant non propageurs de flamme. Les conduits propageurs de flamme doivent également porter le symbole: IEC 60417-6180:2013-01	Non	NA
7.4	Les bornes de terre doivent être signalées par le symbole de terre de protection conformément à la CEI 417, symbole 417-IEC-5019-a. Ce marquage ne doit pas être placé sur une partie facilement détachable, par exemple sur des vis	Non	NA
7.5	La conformité avec 7.1 à 7.4 est vérifiée par examen	Non	NA



7.6	Le marquage doit être durable et clairement lisible La conformité du marquage est vérifiée par examen et en frottant le marquage à la main pendant 15 s avec un chiffon imbibé d'eau et, de nouveau, pendant 15 s avec un chiffon imbibé d'essence.	Oui	C
-----	--	-----	---

13 RISQUE DU FEU – PROPAGATION DU FEU :			
Clause No.	Prescription	Résultat	Conformité
ARTICLE 13 + ANNEXE B	Détermination de l'épaisseur de matériau	VOIR TABLEAU 1	C
	Propagation du feu	VOIR TABLEAU2	C

TABLEAU 1 - VERIFICATION DE L'ÉPAISSEUR

Conduit de REF 21	Echantillon 1	Echantillon 2	Echantillon 3
Mesure 1 (mm)	2.87	3.01	2.88
Mesure 2 (mm)	2.85	2.88	2.67
Mesure 3 (mm)	2.67	2.87	2.67
Mesure 4 (mm)	2.65	2.77	2.66
Moyenne (mm)	2.76 mm	2.88 mm	2.72 mm
Moyenne	2.78 mm		
Marge normalisée	2.5 mm < thickness ≤ 3,0 mm		

TABLEAU 2 - PROPAGATION DU FEU

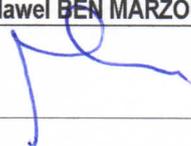
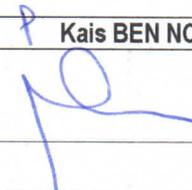
Conditions d'essai :	
Gaz utilisé	Propane
Longueur échantillon	(675 ± 10) mm
Épaisseur	2.78 mm
Durée d'application de la flamme	55 s
Temps d'extinction	30 s

Echantillon	temps d'extinction de la flamme ou Rougeolement de l'échantillon (s)	Inflammation du papier mousseline	Trace de combustion ou de carbonisation dans les 50 mm sous l'extrémité inférieure de la pince supérieure.
1	<30 s	Non	Conforme
2	<30 s	Non	Conforme
3	<30 s	Non	conforme

**CONCLUSION :**

Les résultats des essais effectués sur les échantillons de conduits lisses de REF 21 sont jugés conformes aux normes citées en référence.

**LES INTERVENANTS:**

Nawel BEN MARZOUK	Kais BEN NCIR
	

FIN DU RAPPORT

